

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 OCTOBRE 2015**

OBJET	RAPPORTEUR	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
Décision du Maire	M. le Maire	Décision du Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal en date du mois d'avril 2014. Article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales. Décision n° 2015-09-01 du 23 septembre 2015 : contrat d'élagage avec M. Massy philippe, agriculteur sur la commune pour l'entretien de certains chemins ruraux : route du stade – chemin de Rosée – rue de Soutraine – rue de Rousseloy – Indemnité horaire toutes charges comprises fixée à 50 €.
Décision modificative n°01/2015 Budget communal	M. le Maire	Le conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés, autorise la décision modificative n° 01/2015 du budget communal pour un montant total de : Section de fonctionnement : 194 710 € - Section d'investissement : 140 000 € <u>Abstentions</u> : MM. CHELLUM – DELAPORTE – DURIEZ - MMES AUZOU – LAMOUR -
Prise de participation de la commune au sein de la SPLA - SAO	M. le Maire	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion à la SPLA – SAO, les statuts de la SAO, de souscrire une participation au capital pour 1163 actions à 2,15 € par action, de désigner M. Christophe DIETRICH pour représenter la commune à l'assemblée des actionnaires de la SAO, de nommer M. Etienne VARLET comme suppléant.
Rapports annuels 2014 de la communauté de communes du Liancourtois sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement et rapport annuel du département environnement déchets.	M. le Maire	Par délibération en date du 29 juin 2015, le conseil communautaire a approuvé le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement ainsi que le rapport annuel 2014 du département environnement déchets. La commune de Laigneville a totalement délégué les compétences de ces services à la Communauté de Communes du Liancourtois. Le décret du 06 mai 1995 modifié, par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 a institué un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement qui doit comporter des indicateurs de performance et de qualité de services rendus aux consommateurs. Ces rapports sont consultables en mairie et peuvent faire l'objet de remarques de la part des utilisateurs des services.
Nomination et numérotation d'une rue au lotissement « Les Sablons ».	M. Bernard PICCOLI	Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés décide de nommer la rue du lotissement « Les sablons » rue Augustine ROSIER. Pour : MMES TOFFIN – LAROSE – GOURBESVILLE – BOYART – CHAMAND – MIANEY – AUZOU – Messieurs : VIGREUX – MORENO – DEGAUCHY – VARLET – CHELLUM – DELAPORTE – DURIEZ – Abstention : MMES CARDON – LELONG – VUIDEPOT – LAMOUR Messieurs : DIETRICH – PICCOLI – TIRAND – BAUDOUIN – BARRIER - BOURRIAU
Avis du conseil municipal sur les résultats de l'enquête publique concernant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune avec le projet de création de l'aire d'accueil des gens du voyage.	M. le Maire	Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés donne un avis favorable sur le dossier de mise en compatibilité du P.L.U., sur le relevé des décisions de la réunion du 09 mai 2015, sur les rapports et conclusion du commissaire enquêteur. Les rapports et documents sont consultables en Mairie. Contre : Messieurs TIRAND – VARLET – MME AUZOU Abstention : Mme GOURBESVILLE
Avis du conseil municipal sur la modification des statuts du Syndicat Mixte du Parc Multi activités, Multi services de la Vallée de la Brèche.	M. le Maire	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, émet un avis favorable à la modification des statuts du syndicat Mixte pour la partie règlement financier et à l'unanimité des membres présents et représentés, un avis défavorable sur le changement du siège social.
Changement de poste de délégué du Syndicat Mixte du Parc Multi activités, Multi services de la Vallée de la Brèche, remplacement de Mme Nathalie FRANQUE, déléguée titulaire par Mme Marie Noëlle GOURBESVILLE, déléguée suppléante.	M. Le Maire	Le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés émet un avis favorable au changement de poste de délégué titulaire et suppléant au sein du Syndicat Mixte du Parc Multi activités, Multi services de la Vallée de la Brèche. Mme GOURBESVILLE devient déléguée titulaire en lieu et place de Mme FRANQUE. Abstention : Messieurs, CHELLUM, DELAPORTE, DURIEZ. MMES AUZOU et LAMOUR
Fixation des tarifs pour les caves urnes.	Mme CARDON	Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de fixer les tarifs pour la vente de cave urne dans le cimetière communal, de la façon suivante : - 30 ans → 100 € - 50 ans → 150 €
Cession pour un euro d'un véhicule municipal au profit d'un tiers	M. Le Maire	Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte de céder pour un euro à M. LOOTEN Gérard, le véhicule municipal immatriculé 5941 XT 60. Ce véhicule est cédé pour récupération de pièces détachées et destruction.
Vente de la parcelle AE 144/145 – Lotissement des Venelles -	M. Le Maire	Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte la vente de la parcelle AE 144/145 du Lotissement des Venelles et dit que : « le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Les délibérations concernant le classement ou le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou à a circulation assurée par la voie ».

LAIGNEVILLE LE 16 OCTOBRE 2015

Le Maire,

Christophe DIETRICH